

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 325

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer à la seconde occurrence du mot :

« pour »

les mots :

« , comme notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos forces spéciales sont une pièce maîtresse de notre défense. Leurs missions sont aussi larges qu'elles sont nécessaires. La rédaction initiale est donc trop limitative : leur importance justifie une attention particulière sur tout le spectre de leurs capacités d'actions, pas uniquement dans le cadre de conflits majeurs déclarés et pour contrer les actions hybrides.